



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-75254>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **25-75254**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : AP-HP. Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 26750045200565

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 93

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Identifiant interne de la consultation** : 25GH9331ECO

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : M. Olufèmi Marc-Aurèle LALEYE

**Adresse mail du contact** : avc-cellule.marches@aphp.fr

**Numéro de téléphone du contact** : +33 148955722

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des

attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 01/09/2025 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Exigée

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Distributeurs de boissons chaudes pour petits déjeuners pour les besoins des Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis

**Code CPV principal - Descripteur principal :**

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Accord cadre à bon de commande sans mini avec un maximum de 170 000€HT pour la durée de l'accord cadre.

**Lieu principal d'exécution du marché :** 93000

**Valeur estimée (H.T.) :** entre 1.0 euros et 170000.0 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Conformément à l'article R2123-5 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier le ou les candidats les mieux classés, sur tout ou partie des éléments composant leur offre. L'accord-cadre pourra également être attribué sur la base des offres initiales (sans négociation). Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article R2151-8 du code de la commande publique, une offre comportant des variantes.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 03/07/2025